

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 03/110 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LES INDIVIDUALISATIONS INSCRITES AU PROGRAMME 4611 RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

SEANCE DU 17 AVRIL 2003

L'An deux mille trois, et le dix sept avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

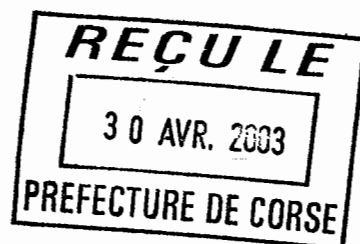
ALLEGRI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANTONA Joseph, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, BUCCHINI Dominique, CASTA Pierre-Jean, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, CHIARELLI Joseph, CIABRINI Jean-Marc, CICCADA Vincent, FELICIAGGI Robert, FERRANDI Jules-Laurent, FILIPPI César, FRANCESCHI Henri, GALLETTI François, GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, JALPI Jean, LANFRANCHI Mireille, LUCIANI Paul-Antoine, LUCIANI Toussaint, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MURACCIOLI Martin, PATRIARCHE Paul, PERETTI Philippe, QUASTANA Paul, RIOLACCI François-Xavier, ROMITI Gérard, ROSSI José, RUVAULT Paul, SIMEONI Marcel, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean-Toussaint, VERSINI Sauveur, VINCIGUERRA Marie-Jean

ETAIT ABSENT ET AVAIT DONNE POUVOIR :

M. RICCI Dominique à M. FRANCESCHI Henri

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALESSANDRINI Alexandre, COLONNA Jean-Charles, CROCE Laurent, GERONIMI Jean-Valère, MOTRONI Jean, MOZZICONACCI Madeleine, PIERI Pierre-Timothée, PIETRI Don Pierre, SANTINI Ange, SISCO Henri.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,

- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 03/46 AC de l'Assemblée de Corse du 27 février 2003 approuvant le Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2003,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE les individualisations des crédits ouverts aux autorisations de programme du programme 4611 (construction de bâtiments), telles qu'elles figurent dans le document joint en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 17 avril 2003

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI



José ROSSI



ANNEXE

REÇU LE
30 AVR. 2003
PREFECTURE DE CORSE

TRAVAUX DE MAINTENANCE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU 2EME DEGRE
TABEAU RECAPITULATIF D'ATTRIBUTION DES LOTS PAR SECTEUR

SECTEURS				
Lots	1 (Ajaccio)	2 (Grand-Sud)	3 (Bastia)	4 (Corté Balagne)
1 GROS-ŒUVRE /DEMOLITION MACONNERIE/BETON ARME SOLS SCHELLES/FAIENCE	SUD CONSTRUCTION	PIERGIGLI	EGBTP	GAMBINI
2 ETANCHEITE-COVERTURE- ZINGUERIE	ISOLA	<i>appel d'offres infructueux</i>	CORSE ETANCHEITE	CORSE ETANCHEITE
3 MENUISERIES EXTERIEURE ALUMINIUM PVC SERRUREIE	FIESCHI	FIESCHI	MDL	MDL
4 MENUISERIE INTERIEURE BOIS	FIESCHI	FIESCHI	1 SIGMA	SIGMA
5 PLOMBERIE VMC	ESPACE PLOMBERIE	GUGLIELMI	PIETRI	SOPEC
6 CHAUFFAGE	ESPACE PLOMBERIE	<i>appel d'offres Infructueux</i>	PIETRI	SOPEC
7 ELECTRICITE COURANTS FORTS-COURANTS FAIBLES	EGA	EGA	SCAE	SCAE
8 PEINTURE FAUX PLAFONDS CLOISONS SECHES DOUBLAGE ET REVETEMENT SOUPLES	Groupement (CORSE CLOISONS/SANTUIONE I MAESTRI)	PIERGIGLI	AFO	AFO

RECULE
30 AVR. 2003
PREFECTURE DE CORSE